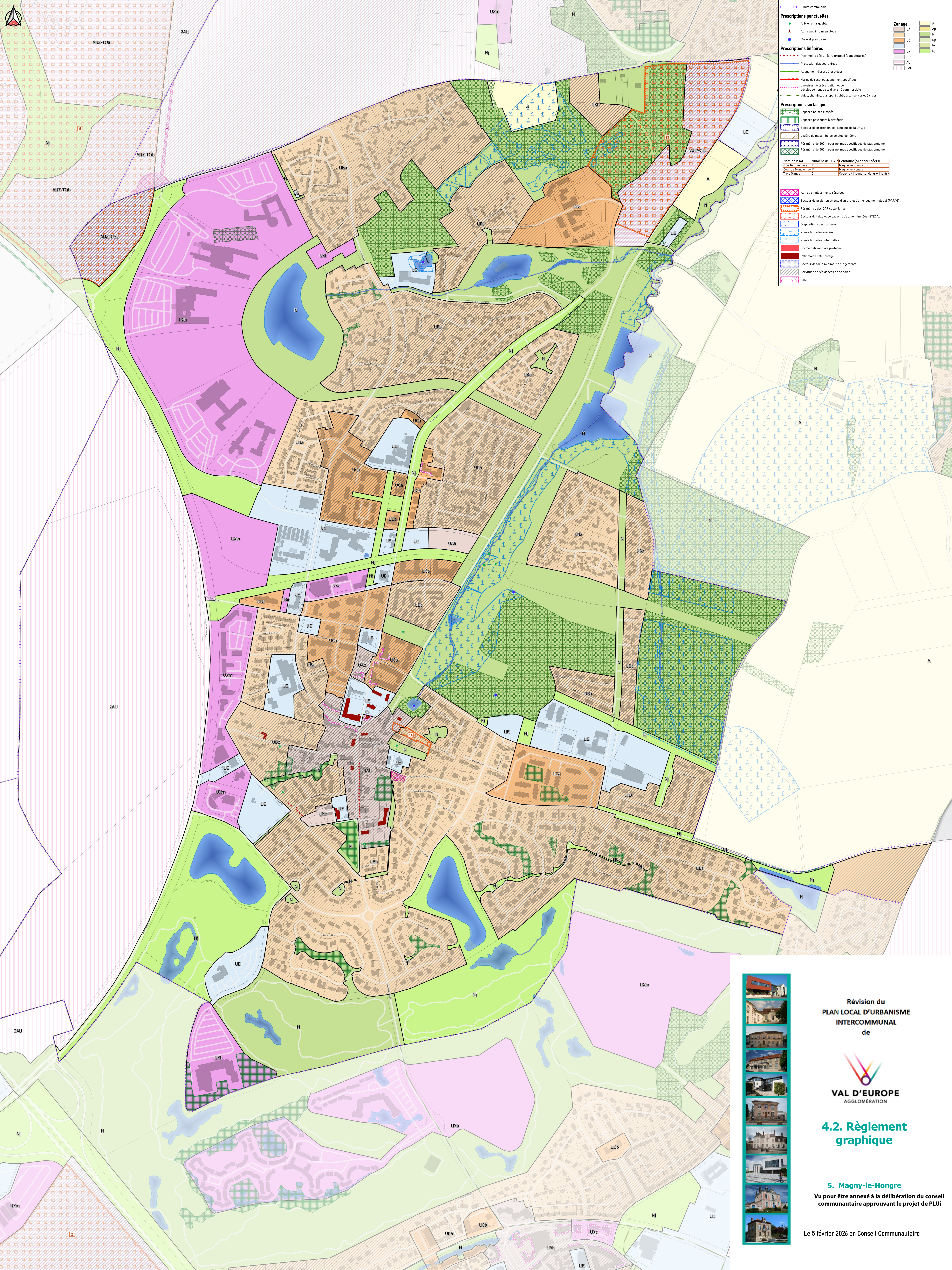




Prescriptions ponctuelles

Arbre remarquable

Autre patrimoine protégé

Mare et plan d'eau

Prescriptions linéaires

Patrimoine bâti linéaire protégé (dont clôtures)

Protection des cours d'eau

Alignement d'arbre à protéger

Marge de recul ou alignement spécifique

Livrières de préservation et de développement de la diversité commerciale

Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions surfaciques

Espaces boisés classés

Espaces paysagers à protéger

Secteur de protection de l'aqueduc de la Dhuy

Lisière de massif boisé de plus de 100ha

Périmètre de 500m pour normes spécifiques de stationnement

Périmètre de 500m pour normes spécifiques de stationnement

Nom de l'ADAP

Quartier des bois

Cour de Monttempelle

Trois Ormes

Numéro de l'ADAP

13

1

5

Commune(s) concernée(s)

Magny-le-Hongre

Magny-le-Hongre

Ceuvrey, Magny-le-Hongre, Monty

Autres emplacements réservés

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Périmètres des GAP sectorielles

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Dispositions particulières

Zones humides ordonnées

Zones humides potentielles

Forme patrimoniale protégée

Patrimoine bâti protégé

Secteur de taille minimale de logements

Servitude de résidences principales

STML

Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
de

4.2. Règlement
graphique

5. Magny-le-Hongre

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire approuvant le projet de PLUI

Le 5 février 2026 en Conseil Communautaire